

# Actions éducatives

## Prix Goncourt des lycéens 2016

NOR : MENE1606945C  
circulaire n° 2016-027 du 17-3-2016  
MENESR - DGESCO B3-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux délégué(e)s académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale enseignement technique ; aux proviseurs ; aux directrices et directeurs du Réseau Canopé

---

Pour la 29e édition consécutive, le prix Goncourt des lycéens offre à une cinquantaine de classes l'occasion de lier l'appropriation de la langue et de la littérature françaises au plaisir de lire et à l'actualité romanesque. Ce prix, né à Rennes, et placé sous le haut patronage de l'Académie Goncourt, permet aux élèves de lire l'intégralité de la sélection Goncourt. Piloté par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'association Bruit de lire, mandatée pour coordonner l'action, en partenariat avec la Fnac et le Réseau Canopé, le prix se déroulera de septembre à novembre 2016.

### I - Un prix national décerné par les lycéens

#### 1 - Objectifs

Le prix Goncourt des lycéens a pour ambition de développer chez les élèves le goût de la lecture par la découverte des romans de la rentrée littéraire figurant dans la sélection de l'Académie Goncourt. D'un point de vue pédagogique, l'opération est conduite conformément aux finalités des programmes d'enseignement du français au lycée. La lecture d'œuvres intégrales est notamment l'occasion pour les élèves d'exercer une pensée critique autonome, de formuler des jugements personnels et de les justifier, de prendre part à des débats argumentés au sein de la classe et de pratiquer différentes activités d'écriture.

Il conduit également les lycéens à découvrir le monde du livre et l'institution littéraire française.

Le prix Goncourt des lycéens participe des objectifs de développement de la vie culturelle au lycée, conformément à la circulaire n° 2010-012 du 29 janvier 2010. Il répond également aux finalités des programmes suivants :

- le programme de français des classes de seconde générale et technologique et première générale littéraire : le prix Goncourt des lycéens contribue à « la constitution et l'enrichissement d'une culture littéraire ouverte sur d'autres champs du savoir et de la société », au « développement d'une conscience esthétique permettant d'apprécier les œuvres, d'analyser l'émotion qu'elles procurent et d'en rendre compte à l'écrit comme à l'oral », à

« l'étude continuée de la langue, comme instrument privilégié de la pensée, moyen d'exprimer ses sentiments et ses idées, lieu d'exercice de sa créativité et de son imagination » ;

- le programme de français des classes (seconde et première) préparatoires au baccalauréat professionnel : le prix Goncourt des lycéens s'inscrit dans les problématiques de l'objet d'étude « Parcours de personnages » abordé en classe de seconde, et dans celles de l'objet d'étude « Du côté de l'imaginaire » abordé en classe de première.

## 2 - Pilotage national

Le prix est suivi par un comité de pilotage national composé de la directrice générale de l'enseignement scolaire ou de son représentant, d'un représentant de l'inspection générale de l'éducation nationale, d'un représentant de la direction de l'action culturelle de la Fnac, d'un représentant du Réseau Canopé, d'un représentant de la délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle du rectorat de Rennes, du professeur coordonnateur national de l'opération, d'un représentant de l'association Bruit de lire.

## 3 - Accompagnement pédagogique

Les ouvrages sont envoyés par la Fnac par l'intermédiaire de la Société française du livre.

Tout au long de cette opération, les classes participantes sont accompagnées dans leur lecture par leur professeur de français et le professeur documentaliste, eux-mêmes conseillés par les six professeurs coordonnateurs régionaux.

Les élèves peuvent bénéficier d'actions pédagogiques proposées tout au long de l'opération par les partenaires, comme la plateforme Goncourt des lycéens sur le site du rectorat de Rennes ou le journal des classes Goncourt des lycéens qui permettent aux classes de produire des textes et des critiques, de réfléchir à des critères de jugement, de partager leur expérience.

## II - Modalités de l'opération en 2016-2017

### 1 - Sélection des classes

Ce prix concerne tous les lycées, généraux, technologiques et professionnels, agricoles, de la seconde aux classes de BTS, ainsi que les établissements de l'Agence de l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) et ceux de la Mission laïque française (MLF). Une attention particulière devra être portée à la candidature des lycées professionnels ainsi qu'à celle des lycées éloignés, situés par exemple dans les départements et collectivités d'outre-mer ou en zone rurale.

Les classes qui participeront au prix sont proposées, au niveau régional, par la délégation académique et culturelle (Daac) de chaque académie, en lien avec Bruit de lire et la Fnac. La sélection proposée est validée par les membres du comité de pilotage. Un établissement ne peut participer deux années de suite et doit attendre trois ans avant de poser une nouvelle candidature.

## 2 - Les rencontres régionales

Les rencontres régionales sont déterminantes pour la motivation des élèves et leur engagement dans la lecture. Organisées au mois d'octobre, à l'initiative de la Fnac et de Réseau Canopé, les rencontres entre les auteurs en lice et les jeunes lecteurs des classes d'une même région encouragent la lecture et la rendent vivante.

## 3 - Jurys

Le prix comprend deux tours de délibérations :

- le jury régional : il réunit les délégués élus dans chaque classe (1 par classe) et porteurs de leur tiercé. Les membres de ce jury élisent à leur tour trois romans représentatifs des préférences et des choix arrêtés par les lycéens de leur région ; ils choisissent également deux délégués de région qui les représenteront aux délibérations nationales. Le jury régional fait remonter les choix littéraires arrêtés, en métropole, dans chacune des six régions ;

- le jury national : les délégués de région sont accueillis à Rennes la veille des délibérations, qui se tiennent à huis clos et sont encadrées par un représentant de la Fnac et animées par la coordonnatrice nationale. Le prix Goncourt des lycéens est annoncé à 13 heures devant la presse le 17 novembre 2016.

Remarques relatives à l'organisation des jurys :

- certaines modalités spécifiques sont aménagées afin de permettre la participation des lycées d'outre-mer ;

- le déplacement du délégué élu de chaque classe participant au jury régional est à la charge de son établissement ;

- le déplacement du délégué régional participant au jury national est pris en charge par l'association Bruit de lire ;

- les délibérations, y compris au sein de la classe en amont du jury régional, se déroulent à huis clos.

## 4 - Les Rencontres nationales de Rennes

Organisées par Bruit de lire, sous l'égide du MENESR, ces journées permettent à quelques classes candidates, sur la base du volontariat, de rencontrer des auteurs, des éditeurs, des critiques littéraires, des bibliothécaires, des spécialistes du numérique, des membres de l'Académie Goncourt pour échanger, découvrir, débattre, prolonger l'expérience. D'autres propositions sont faites aux élèves pour favoriser l'ouverture vers d'autres domaines d'expression et valoriser les productions des classes.

Les classes qui souhaitent participer à ces rencontres doivent faire parvenir une lettre de candidature à Bruit de Lire. Le coût forfaitaire de la participation aux Rencontres nationales de Rennes est de 900 euros, quelle que soit l'origine géographique du lycée volontaire.

## 5 - Calendrier

Jusqu'au 15 mai 2016 : **dépôt des candidatures** d'établissements auprès des délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (Daac).

Vendredi 24 juin 2016 : réunion d'information à destination des équipes éducatives des établissements sélectionnés au terme de laquelle le règlement de l'opération est remis aux enseignants dont les classes participeront au prix Goncourt des lycéens.

Mardi 6 septembre 2016 : **publication de la liste d'ouvrages sélectionnés** par les membres de l'académie Goncourt, envoi des livres par la Fnac aux établissements et **début des lectures par les classes**.

Du 10 au 18 octobre 2016 : organisation par la Fnac et le Réseau Canopé des rencontres régionales (rencontres avec des écrivains), puis **délibérations en classe** (lieux à préciser ultérieurement).

Lundi 14 novembre 2016 : **délibérations régionales** (six régions).

Jeudi 17 novembre 2016 : délibérations nationales à Rennes.

Les 24 et 25 novembre 2016 : **Rencontres nationales de Rennes**.

## 6 - Engagement des établissements

Les établissements qui participent au prix Goncourt des lycéens s'engagent :

- à prendre en charge la venue du chef d'établissement et du (ou des) professeur(s) organisateur(s) du concours lors de la réunion du vendredi 24 juin 2016 ;
- à prendre en charge le déplacement de la classe pour sa participation aux rencontres régionales d'octobre avec les auteurs, organisées par la Fnac et Réseau Canopé ;
- à prendre en charge, pour les délibérations régionales du 14 novembre 2016, les déplacements de l'élève délégué et de l'enseignant qui l'accompagne ;
- à autoriser, en cas d'élection par les membres du jury régional, le déplacement d'un élève délégué accompagné d'un enseignant aux délibérations nationales à Rennes (l'organisation et les frais de ces déplacements sont pris en charge par l'association Bruit de Lire) ;
- en cas de participation de la classe aux Rencontres nationales de Rennes, les 24 et 25 novembre 2016, à verser la somme forfaitaire de 900 euros quelle que soit l'origine géographique de l'établissement.

## III - Sites

**Site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

<http://eduscol.education.fr/cid55533/goncourt-des-lyceens.html>

### **Espace numérique du Réseau Canopé**

<https://www.reseau-canope.fr/goncourt-des-lyceens.html>

### **Sites du rectorat de Rennes**

- Présentation du dispositif :

<http://espaceeducatif.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/lang/fr/pid/15108>

- Plate-forme d'échanges :

<http://www.goncourt-des-lyceens-2016.ac-rennes.fr>

Cette plate-forme ne sera fonctionnelle qu'à la rentrée 2016. Il est possible de consulter les échanges sur l'édition précédente à l'adresse :

<http://www.goncourt-des-lyceens-2015.ac-rennes.fr/>

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine